



**Doc. 13448**  
20 mars 2014

## Les droits de propriété intellectuelle à l'ère numérique

### Proposition de résolution

déposée par M. Axel E. FISCHER et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

La tentative, faite par l'Union européenne et d'autres Etats, d'établir un accord commercial anticontrefaçon (ACAC) de portée mondiale a échoué *de facto* en 2012, à cause de la vague de protestations sans précédent qu'elle a soulevée dans le monde. Deux ans plus tard, les gouvernements des pays d'Europe et d'ailleurs n'ont pas encore pu reprendre leur réflexion politique sur la manière de renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale ces dix prochaines années.

Actuellement, la propriété intellectuelle est protégée, par exemple, en vertu des dispositions et textes suivants: la version révisée de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, le Traité sur le droit d'auteur de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'article 17.2 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et l'article 1 du Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme. Cependant, l'application de ces normes juridiques au cyberspace requiert une adaptation et pose des problèmes juridiques, pratiques et politiques.

Selon les estimations de la Chambre de commerce internationale, le commerce des produits de contrefaçon pourrait représenter pas moins de 1 700 milliards de dollars (USD) d'ici à 2015, les premiers bénéficiaires de cette manne se trouvant dans les pays où les droits de propriété intellectuelle ne sont pas protégés. La menace qui pèse sur ces droits s'aggraverait probablement avec le développement de l'informatique en nuage.

En conséquence, l'Assemblée parlementaire devrait déterminer s'il est nécessaire de redéfinir la portée des droits de propriété intellectuelle à l'ère numérique, de revoir les normes juridiques en vigueur et d'élaborer, en vue de les proposer aux parlements de tous les Etats européens, des stratégies permettant de protéger efficacement ces droits aux niveaux national, européen et mondial, tout en sauvegardant la liberté d'information sur internet.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

FISCHER Axel E., Allemagne, PPE/DC  
ACKETOFT Tina, Suède, ADLE  
CONNARTY Michael, Royaume-Uni, SOC  
COSTA NEVES Carlos, Portugal, PPE/DC  
DEBONO GRECH Joseph, Malte, SOC  
DENEMEÇ Reha, Turquie, GDE  
DERVOZ Ismeta, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC  
ECCLES Diana, Royaume-Uni, GDE  
FABRITIUS Bernd, Allemagne, PPE/DC  
FIFOR Mihai-Viorel, Roumanie, SOC  
FLEGO Gvozden Srećko, Croatie, SOC  
GALE Roger, Royaume-Uni, GDE  
GORGHU Alina Ștefania, Roumanie, ADLE  
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC  
HÜBINGER Anette, Allemagne, PPE/DC  
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE  
JABLIANOV Valeri, Bulgarie, SOC  
JAPARIDZE Tedo, Géorgie, SOC  
MIßFELDER Philipp, Allemagne, PPE/DC  
OBERWEIS Marcel, Luxembourg, PPE/DC  
PALACIOS José Ignacio, Espagne, PPE/DC  
PASQUIER Bernard, Monaco, ADLE  
PECKOVÁ Gabriela, République tchèque, PPE/DC  
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC  
STRENZ Karin, Allemagne, PPE/DC  
STROE Ionuț-Marian, Roumanie, ADLE  
ULLRICH Volker, Allemagne, PPE/DC  
WACH Piotr, Pologne, PPE/DC  
WELLMANN Karl-Georg, Allemagne, PPE/DC  
ZECH Tobias, Allemagne, PPE/DC

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GDE: Groupe démocrate européen  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe socialiste